

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 05 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 26 mars	Le 26 mars	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Pierre VALLAT est désigné.

2018-03-03C Budget Général – Affectation des résultats de l'exercice 2017

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le compte administratif 2017 et notamment l'état II-A1 ;

Vu le déficit de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Général d'un montant de 852 993.00 € (huit cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize euros) ;

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2017 du Budget Général d'un montant de 2 463 158.40 € (deux millions quatre cent soixante-trois mille cent cinquante-huit euros et quarante centimes) ;

Vu les restes à réaliser 2017 en dépenses d'investissement d'un montant de 249 528.16 € (deux cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-huit euros et seize centimes) ; et de 109 968.05 € (cent neuf mille neuf cent soixante-huit euros et cinq centimes) en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 1 571 909.64 € (un million cinq cent soixante et onze mille neuf cent neuf euros et soixante-quatre centimes),
- d'affecter en réserve au compte 1068 du budget général la somme de 1 711 469.75€ (un million sept cent onze mille quatre cent soixante-neuf euros et soixante-quinze centimes),
- de reporter au compte 002 du budget général la somme de 3 096 038.36 € (trois millions quatre-vingt-seize mille trente-huit euros et trente-six centimes).

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 12 AVR. 2018

Le Président,

